

PLU Plan Local d'Urbanisme de St Paul de Vence

Modification n°1

Avec le Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques

PLU approuvé le : 2.04.2017
Révision n°1 du PLU approuvée le 24.02.2020
Modification n°1 du PLU approuvée le 03.06.2024

4A2. Plan de zonage
Plan Nord (1/2 500ème)

HABITAT | DÉPLACEMENTS | AMÉNAGEMENT | ÉCONOMIE | ENVIRONNEMENT | PATRIMOINE

- UV1 — Zonage du PLU
- Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'Urbanisme) - EP+n° (X pour sentier piéton)
- Emplacement réservé pour aménagement hydraulique (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé pour la mixité sociale (article L151-41-4 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de servitude de mixité sociale (article L151-15 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (article L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme)
- Servitude d'attente de projet (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Patrimoine végétal, paysager et bâti:

- Espace boisé classé (article L113-1 et L113-2 du Code de l'Urbanisme)
- Espaces verts protégés (EVP) (article L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine végétal et paysager (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Changement de destination du bâti (article L151-11 du Code de l'Urbanisme)
- VR1 — Vue remarquable (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètres délimités des abords des monuments historiques

A titre informatif:

- Zones rouges et bleues du plan du risque inondation (se reporter aux documents en annexe du PLU)

Zones rouges et bleues du plan du risque des incendies de forêt (se reporter aux documents en annexe du PLU)

- Zone R
- Zone B0
- Zone B1a
- Zone B1
- Zone B2

N W E S

1:2 500

0 50 100 200 mètres

CITADIA CONSEIL